



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DUFFUSION IMMÉDIATE**

**MINE CANADIAN MALARTIC GARDE LE CAP ET ENTEND DOTER LA COMMUNAUTÉ
D'UNE GUIDE VISANT LA COMPENSATION ET L'ACQUISITION D'ICI MAI 2016**

Malartic, le 16 février 2016 – Le directeur général de Mine Canadian Malartic, M. Serge Blais, a réagi à l'intention exprimée par le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (C.C.Z.S.V.F.M.) d'entamer d'éventuelles démarches pour un recours collectif.

« En dépit de l'éventuel choix du C.C.Z.S.V.F.M., Mine Canadian Malartic garde le cap et fait le choix de faire confiance au processus en place et bien entamé par le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation. Nous allons continuer notre démarche afin de livrer, comme promis, un guide visant la compensation et l'acquisition, et ce, dès mai 2016. », soutient M. Serge Blais. Il souligne que l'option envisagée par le C.C.Z.S.V.F.M. est un processus long qui oppose et qui divise inutilement les positions plutôt que de contribuer à identifier des solutions durables, positives et satisfaisantes pour toutes les parties afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

« Nous croyons fermement que le processus de concertation en cours, basé sur les échanges et sur le dialogue, constitue une meilleure solution, mieux adaptée que n'importe quelle décision rendue par un tribunal. Le Guide sera prêt bien avant la fin des éventuelles procédures judiciaires amorcées par le C.C.Z.S.V.F.M., qui pourraient prendre des années. L'ensemble de la population de Malartic sera mieux servie par un dialogue constructif que par un discours de division », affirme Serge Blais.

Rappelons que le mandat du Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation consiste à identifier des mesures efficaces et durables d'atténuation, d'annulation ou de compensation des impacts générés par les opérations de la mine. Le guide inclura une section spécifique quant à la compensation des impacts et à l'acquisition de propriétés. Le Groupe de travail a réaffirmé le 12 février dernier que le contenu du Guide sera soumis pour analyse et validation à des parties prenantes et des experts, en mars, aux citoyens de la zone sud de la voie ferrée, ainsi qu'à l'ensemble de la population, en avril.

– 30 –

Pour information:

Marie-Pier Beaucage
Conseillère en communication
Mine Canadian Malartic
mpbeaucage@canadianmalartic.com
819 757-2225 # 2024
819 860-2787